



BOURSE-EXPO

11 / 11 /2026

HENNEBONT

GYMNASE de KERLIVIO

Règlement de la bourse exposition organisée par L'Amicale Ornithologique du Blavet

1) La bourse exposition d'oiseaux de cages et de volières se déroulera le Mercredi 11 Novembre 2026 de 09 Heures à 17Heures 00 au complexe sportif de Kerlivio à Hennebont 56700.

Le comité organisateur de cette manifestation est constitué par les membres du bureau de l'AOB.

2) La réception des oiseaux s'effectuera de 7 Heures 30 à 8 Heures 45 (toute transaction est interdite avant l'ouverture au public). Une inscription préalable est souhaitée pour le 06/11.

Contact : J-P Labasque – Tel : 06 67 02 66 83 – Email : jeanpierre.labasque@sfr.fr

: Alain Cotonnec – Tel : 06 47 13 51 39 Email : alain.cotonnec@sfr.fr

3) Un certificat sanitaire délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations sera demandé à l'ensemble des exposants (Directives DDPP Vannes), ainsi que la fiche d'enregistrement jointe en annexe.

4) Un contrôle vétérinaire sera effectué à la réception des oiseaux et avant l'ouverture au public. Tout oiseau reconnu malade sera refusé, ainsi que le lot qui l'accompagne.

5) Tous les oiseaux devront être munis d'une bague fermée permettant leur identification.

6) Aucun oiseau interdit par la loi et décrets en vigueur ne pourra être exposé.

Pour les oiseaux soumis à déclaration Ifap, l'exposant devra obligatoirement se munir de l'attestation de déclaration.

7) Chaque éleveur devra se munir de ses propres cages, qui devront être adaptées à l'oiseau, propres et non surchargées. Chaque cage devra porter le nom de l'éleveur, l'identification de l'oiseau, l'année de naissance, et le N° de bague.

8) Les prix de cession sont libres.

9) L'entrée et le droit d'inscription seront de 5 Euros par éleveur – Accompagnants 2,50 Euros.

10) Pour toute cession, un certificat devra être établi en double exemplaires (éleveur – acquéreur). Chaque exposant devra renseigner le registre obligatoire de vente et le remettre au comité organisateur avant de quitter la salle. Des certificats de cession vierges seront disponibles à l'entrée.

11) Le comité organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident, de vol, litige, durant l'exposition. Chaque éleveur se chargera de la cession de ses oiseaux. Toute vente est interdite aux abords de la salle.

12) Le fait d'engager des oiseaux à la bourse implique l'acceptation totale du présent règlement.

Alain COTONNEC, Président de l'AOB



Fiche d'enregistrement Bourse

Amicale Ornithologique du Blavet Bourse / Exposition du 11 Novembre 2026

(à remettre au secrétariat à l'arrivée des oiseaux le 11 Novembre)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Téléphone :

Email :

Désignation			Identification		
Nom vernaculaire		M F	Souche	Année	N° de bague
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					